



MISSION DE LA MER - STELLA MARIS FRANCE

Lettre d'informations N° 5/2024 – Mai 2024

Chers membres et amis de la Mission de la Mer,

Voici quelques informations de la **Mission de la Mer - Stella Maris France – Mai 2024** :

- **Actualités du site Web**

Aidez-nous à l'actualiser en envoyant vos suggestions par la rubrique "contact" (accessible en pied de page du site)

- :: :: :: :: :: :: :: ::

VIE DU RÉSEAU MISSION DE LA MER

- **Renouvellement des adhésions à la Mission de la Mer 2024**

Chers membres et amis de la mission de la mer, nous rappelons l'importance de votre adhésion. **Votre cotisation est la marque de votre adhésion** à notre mouvement et service d'Église, et est **indispensable à son dynamisme et à son rayonnement**. Nous comptons sur toutes et sur tous pour acquitter rapidement votre cotisation et contribuer ainsi à la bonne marche de la Mission de la Mer. Vous êtes donc invités, si ce n'est encore fait, à adresser sans attendre votre cotisation 2024, par chèque, à notre trésorière :

Mme Antoinette MONTFORT,
23 rue de la Héronnière - 56550 BELZ
Tél. : 02 97 55 46 97 - Courriel : montfort.antoINETTE@yahoo.fr

La cotisation annuelle est de 20€ ou de 30€ pour l'adhésion d'un couple (sans changement). Vous pouvez utilement grouper vos envois de cotisation au sein de vos équipes locales.

Pour les nouveaux adhérents, vous trouverez en PJ un formulaire d'adhésion.

- **Prochaine session 2024 – Arcachon**

Réservez dès à présent dans vos agendas les dates de notre prochaine session nationale qui se tiendra du **3 au 6 octobre 2024 à Arcachon**.

Nous serons accueilli par le Centre "*Au Moulleau avec Vincent-de-Paul*", que certains dans notre mouvement connaissent déjà (*160 boulevard de la Côte d'Argent - Le Moulleau- 33313 ARCACHON*).

Nous envisageons d'y travailler, en prolongement de "**la mer en partage**", la **thématique de l'accaparement des mers**.

A suivre dans nos prochaines newsletters

- **Les Sables d'Olonne : Bénédiction du KIFANLO, navire du patrimoine**

Bénir un bateau – certains parlent de baptême – c'est une tradition à laquelle les responsables de l'association **OCEAM** (*Organisme de Culture, d'Étude et d'Action Maritimes*) n'ont pas voulu déroger. C'était à l'issue d'une restauration complète et remise à l'eau du "**KIFANLO**". Cette restauration s'inscrivait dans une politique de conservation et d'entretien des bateaux classés monuments historiques, menée par les services de l'État en charge de la culture et du patrimoine, avec un accompagnement scientifique, technique et financier, comme on le voit pour le "**BELEM**", le "**MARTROGER**", et bien d'autres.



États membres en matière de lutte contre le réchauffement climatique dû aux "Gaz à Effet de Serre" et ses conséquences (notamment) en matière de pollution, d'effets nuisibles divers, de préservation de l'environnement et d'acidification des océans.

Le Tribunal décide qu'il est bien compétent pour rendre un tel avis consultatif, et que :

- Les émissions de GES sont bien une pollution du milieu marin.
- Les États parties ont des obligations particulières pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution marine résultant des émissions anthropiques de GES avec toute la diligence requise
- Les États parties doivent s'efforcer de limiter les effets de cette pollution afin qu'elle ne cause pas d'effets dans les zones au-delà des zones où ils exercent des droits souverains.
- Ces États doivent veiller à ce que les navires battant leur pavillon ou immatriculés par eux respectent les règles et normes internationales applicables.
- Ces États doivent travailler dans un cadre de coopération internationale.
- Et que ces États parties doivent assister les États en développement.

L'ensemble des pièces, avis d'ONG, d'organisations gouvernementales internationales et d'États membres, et autres comptes rendus sont accessibles, de même que le communiqué de presse :

https://www.itlos.org/fileadmin/itlos/documents/press_releases_french/PR_350_FR.pdf

• **Sur le même sujet : Avis historique du Tribunal International du Droit de la Mer**

Saisi par la Commission des petits États insulaires qui sont en première ligne face aux conséquences du réchauffement climatique, le "Tribunal International du Droit de la Mer" a établi une nouvelle interprétation de la Convention de Montego Bay régissant le droit de la mer. Désormais, les émissions de GES sont comptabilisées comme de la pollution marine, rendant les États émetteurs légalement responsables de ces dernières.

Bien que cet avis soit d'une grande importance, il ne constitue toutefois pas un jugement en tant que tel mais davantage un appui interprétatif, et n'est donc pas directement applicable. Une autre limite à cet avis concerne les pays auxquels il s'applique, à savoir les 169 États ayant ratifié la convention de Montego Bay, mais dont ne font pas partie les États-Unis.

Source : Les amers du Centre d'étude supérieur de la Marine du 29/05/2024

• **Inquiétude des principaux ports pétroliers mondiaux face à la hausse du niveau des mers**

L'élévation du niveau des mers constitue un risque majeur pour les exportations de pétrole et menace la sécurité énergétique des pays dépendant des importations, en particulier pour les pays asiatiques, dont cinq ports devraient être touchés par une élévation d'un mètre du niveau de la mer. En définitive, jusqu'à 42% des exportations mondiales de pétrole en provenance d'Arabie saoudite, de Russie, des États-Unis et des Émirats arabes unis sont menacées. In fine ce sont 45 % des expéditions vers la Chine, les États-Unis, la Corée du Sud et les Pays-Bas qui seraient affectées.

Source : Les amers du Centre d'étude supérieur de la Marine du 29/05/2024

Cette information est loin d'être une surprise, et concerne tous les trafics maritimes. Les experts du GIEC pensent crédible une élévation de 1 mètre du niveau des océans d'ici 2100 (et de + 2 à 6 m. pour les siècles suivants !). Très peu de ports dans le monde ont des quais s'élevant à plus d'un mètre des plus hautes mers. Cela signifie clairement que les installations portuaires (quai, grues, hangars, voies d'acheminement ferrées ou routières) se retrouveront submergées à chaque marée haute de vive eau.

Compte tenu de la trop faible efficacité de la décarbonation, l'arrêt de la montée des eaux paraît peu probable. Reste deux solutions : rehausser les quais où installer de nouveaux ports dans des zones plus élevées.

Alphonse Allais nous proposerait sans doute de construire les ports à la montagne !

BF

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

PÊCHE

• **Une coalition se forme pour défendre l'avenir de la pêche**

Créé en avril 2024 à Lorient (Morbihan), le "Comité de Survie de la Pêche" veut fédérer les professionnels, associations et élus pour défendre la filière face à la "Coalition de Défense de l'Océan" dont ils craignent les attaques.

"C'est une guerre médiatique qui est lancée (...)". Un mois après le regroupement d'une cinquantaine d'organisations non gouvernementales autour d'une coalition pour la protection de l'océan, des pêcheurs bretons veulent lancer une coalition pour l'avenir de la pêche. Toujours remontés contre les trois associations (Sea Shepherd, France Nature Environnement et l'Association de Défense des Milieux Aquatiques) à l'origine de la fermeture temporaire du golfe de Gascogne par le Conseil d'État pour protéger les dauphins, ils veulent eux aussi se faire entendre pour ne pas se laisser passer pour des "tueurs de dauphins".

Source : Ouest France du 6/05/2024

<https://www.ouest-france.fr/mer/peche/une-coalition-se-forme-pour-defendre-lavenir-de-la-peche-7d0f12ac-096f-11ef-8dbf-6d0effde8a28>

- **Une liste des navires autorisés à pêcher dans les eaux du Sénégal pour préserver ses ressources**

Lundi 6 mai, le Sénégal a publié une liste de navires autorisés à pêcher dans ses eaux afin de lutter contre l'opacité du secteur qui souffre de surexploitation, et de rendre aux pêcheurs locaux une forme de souveraineté. (...).

L'initiative, largement saluée par les professionnels locaux et les défenseurs de l'environnement, qui dénoncent une surexploitation des ressources halieutiques, ne fait toutefois pas l'unanimité.

"Nous nous réjouissons de la publication de cette liste". Maintenant il faut aller plus loin en faisant un audit indépendant de la flotte sénégalaise, a plaidé à l'AFP **Babacar SARR**, secrétaire général du "Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale", un syndicat du secteur.

Au total, 132 navires industriels battant pavillon sénégalais, 19 étrangers (tous de l'Union européenne, deux n'étant pas des navires de pêche mais des navires d'appui aux senneurs) et plus de 17 400 pirogues artisanales sont désormais officiellement autorisés à pêcher dans les eaux nationales.

Source Le Marin du 13/05/2024

https://lemarin.ouest-france.fr/peche/une-liste-des-navires-autorises-a-pecher-dans-les-eaux-du-senegal-pour-preserver-ses-ressources-d02b0398-0d24-11ef-a774-30ba526539fb?utm_source=sentinblue_lm_newsletter-lemarin&mgo_eu=d41d8cd98f00b204e9800998ecf8427e&mgo_l=FFRz-kbWnR1Os0jhuinpy0A.33.10&utm_content=20240510&utm_campaign=lm_newsletter-lemarin&utm_medium=email&utm_term=855002&vid=5535049&mediego_euid=5535049

- **Madagascar - Quatorze pêcheurs sri-lankais condamnés pour pêche illicite**

Quatorze pêcheurs sri-lankais ont été condamnés à deux mois de prison ferme et à plusieurs centaines de milliers d'euros d'amende pour avoir exercé une pêche illégale en avril. Ces pêcheurs opéraient depuis fin mars, sans licence de pêche, près de la région de **MELAKY** sur la côte ouest de Madagascar. Ils ont été repérés et interpellés par la mission de surveillance régionale de la pêche de la Commission de l'océan Indien, un dispositif régional de lutte contre la pêche illégale composé des Comores, de la France, du Kenya, de Madagascar, de Maurice, du Mozambique, des Seychelles, de la Somalie et de la Tanzanie. Ces opérations illustrent la volonté des États de la région de préserver leurs ressources halieutiques face à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Source : Les amers du Centre d'étude supérieur de la Marine du 22/05/2024

Voir aussi le lien avec **Pêche-et-Développement** : <https://peche-dev.org/>

- :: :: :: :: :: :: :: ::

DROIT DU TRAVAIL - CONVENTIONS INTERNATIONALES

- **OMI - Lancement de la 108ème session du Comité de la Sécurité Maritime**

Les 176 États membres de l'Organisation maritime internationale sont réunis à Londres jusqu'au 24 mai pour la 108^{ème} session du "Comité de la Sécurité Maritime". Les principaux sujets sont la sécurité maritime face aux attaques des rebelles Houthis en Mer Rouge, ainsi que la décarbonation du secteur maritime. Les nouvelles technologies, les carburants alternatifs et la gestion des cyber-risques maritimes seront aussi abordés.

Source : Les amers du Centre d'étude supérieur de la Marine du 22/05/2024

- :: :: :: :: :: :: :: ::

MIGRANTS

- **Des ONG dénoncent l'interdiction des vols de recherche de migrants décidée par l'Italie**

Des ONG de secours aux migrants en Méditerranée ont déploré, jeudi 9 mai, la récente interdiction par l'Italie des vols humanitaires au départ de la Sicile visant à repérer des situations d'urgence, estimant que cette décision mettait de nombreuses vies en danger.

L'autorité italienne de contrôle de l'aviation civile (ENAC) a interdit ces derniers jours aux avions des ONG de survoler la Méditerranée centrale à la recherche de migrants à partir d'aéroports de Sicile, sous peine de sanctions allant jusqu'à la saisie de l'appareil.

"Ils veulent empêcher nos avions de témoigner sur ce qui se passe en Méditerranée, mais on ne s'arrêtera pas. Les ordonnances ont un objectif clair : arrêter nos avions de recherche, c'est-à-dire les seuls yeux de la société civile en Méditerranée", a réagi l'ONG allemande "Sea-Watch". Elle dénonce un acte lâche et cynique [...] à des fins de propagande politique en vue des élections européennes du 9 juin.

Source *Le marin* du 13/05/2024

https://lemarin.ouest-france.fr/monde/migrants/des-ong-denoncent-linterdiction-de-vols-de-recherche-de-migrants-decidee-par-litalie-b42e9ff4-0ecf-11ef-993c-f37c0160a6dd?utm_source=sendinblue_lm_newsletter-lemarin&mgo_eu=d41d8cd98f00b204e9800998ecf8427e&mgo_l=vJbSTUrTQ-myFD6NrG5ckA.18.5&utm_content=20240513&utm_campaign=lm_newsletter-lemarin&utm_medium=email&utm_term=855002&vid=5535049&mediago_euid=5535049

- :- :- :- :- :- :- :- :-

GUERRE EN UKRAINE

- **Crimée - Installation d'une barrière anti-drones dans la baie de Sébastopol**

Les forces russes ont installé des barrières flottantes dans la baie de Sébastopol pour protéger leur flotte des drones navals ukrainiens. Cinq lignes de barrières ont été mises en place entre les brise-lames à l'entrée de la baie. Cette mesure vise à dissuader les drones navals d'entrer dans la baie. L'efficacité de ces barrières contre les drones reste cependant incertaine.

L'Ukraine utilise ces drones pour endommager ou détruire des navires de guerre russes, causant des pertes significatives. Environ un tiers de la flotte militaire russe en mer Noire a été touché depuis le début du conflit.

Source : *Les amers* du Centre d'étude supérieur de la Marine du 22/05/2024

- :- :- :- :- :- :- :- :-

SITUATION EN MER ROUGE

- **Mer Rouge - Poursuite des attaques Houthis**

Six mois après le début du conflit entre Israël et le Hamas, les attaques des rebelles Houthis se poursuivent en Mer Rouge. La zone à contourner a été élargie selon de nouvelles directives européennes. Le trafic dans le canal de Suez a très sensiblement diminué, passant de 70 à 80 porte-conteneurs par jour avant la crise, à moins de 35 aujourd'hui.

Au-delà de l'impact sur le canal de Suez, les ports européens sont également touchés. Le port du Pirée voit son trafic de conteneurs baisser de 15%. Le contournement par le Cap de Bonne-Espérance favorise en revanche l'Europe de l'Ouest, à l'instar du port de Barcelone qui enregistre une augmentation de 25% de son trafic depuis le début de l'année, au risque d'être saturé.

Source : *Les amers* du Centre d'étude supérieur de la Marine du 22/05/2024

- **Mer Rouge - Un pétrolier de la flotte clandestine russe touché par une attaque**

Un navire a été pris pour cible en mer Rouge le 18 mai. Les autorités internationales ont conclu qu'il s'agissait du "Wind", un pétrolier de la "Dark Fleet" en provenance de la Russie et à destination de la Chine. Ce dernier a été touché par un missile lancé par les Houthis au large du Yémen.

En ciblant la navigation commerciale en Mer Rouge, les Houthis cherchent à perturber les flux économiques et à exercer une pression sur les pays de la coalition, notamment l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis. Au-delà de l'aspect sécuritaire, ces attaques ont un impact économique significatif, en perturbant les approvisionnements énergétiques et alimentaires transitant par la mer Rouge, reliant la Méditerranée à l'Océan Indien. L'attaque contre un navire de la "Dark Fleet" est cependant étonnante, et pourrait résulter d'une erreur.

Source : Les amers du Centre d'étude supérieur de la Marine du 29/05/2024

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

GUERRE A GAZA

- **Gaza - La première cargaison d'aide depuis la mer a été déchargée**

158^{ème} jour de guerre, le navire "Open Arms" de l'ONG espagnole PROACTIVA OPEN ARMS a pu débarquer, le 15 mars, 200 tonnes de vivres fournies par l'association américaine "World Central Kitchen" au profit de la population de Gaza. C'est la première livraison humanitaire par la mer, alors que les Etats-Unis mettent en place une infrastructure flottante devant l'enclave palestinienne. Le navire "Open Arms" a navigué à travers un couloir humanitaire depuis Chypre, après avoir été inspecté par les autorités israéliennes.

En parallèle, la première aide acheminée grâce au quai flottant a pu être livrée à l'entrepôt du Programme Alimentaire Mondial à Deir El Balah. Toutefois, les camions ont été arrêtés par la foule qui a mené une auto-distribution de l'aide.

Source : Les amers du Centre d'étude supérieur de la Marine du 29/05/2024

Informations transmises par le Service National Mission et Migrations

<https://www.facebook.com/missionetmigrations/>

<https://missionetmigrations.catholique.fr/>

<https://migrations.catholique.fr/>

<https://communautes-francophones.catholique.fr/>

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

LIENS AVEC LES AUTRES MOUVEMENTS

- **CCFD**

L'AG du CCFD se tiendra les 15 et 16 juin à Créteil. La Mission de la Mer y sera représentée (plus d'info dans la prochaine lettre d'information)

- **Promesse d'Église**

Vous trouverez en PJ la lettre d'information de Promesse d'Église

- **Informations transmises par le Service National Mission et Migrations**

<https://www.facebook.com/missionetmigrations/>

<https://missionetmigrations.catholique.fr/>

<https://migrations.catholique.fr/>

<https://communautes-francophones.catholique.fr/>

A suivre : le compte Facebook de la Mission de la Mer – Stella Maris France

Prenez soin de vous et des autres
Amitiés fraternelles

Benoit Faist

Secrétaire général

Mission de la Mer - Stella Maris France

15, le rocher au merle - 35540 Miniac-Morvan

benoit.faist@wanadoo.fr

06 14 82 92 61



- **Bénédition du "KIFANLO"**
<https://marins.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/21/2024/06/PE-Newsletter-MAI-2024.pdf>
- **Promesses d'Église**
<https://marins.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/21/2024/06/PE-Newsletter-MAI-2024.pdf>
- **Bulletin Adhésion Mission de la Mer**
<https://marins.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/21/2024/03/Bulletin-adhesion-MdM-Stella-Maris-France-2.pdf>